


FICHES DE REFERENCES PROFESSIONNELLES

Nom de la Mission : Etude de la définition des actions de curage et consolidation des Axes hydraulique à réaliser dans le Bassin du Fleuve Sénégal	Pays : Mauritanie / Sénégal	
Lieu : Mauritanie / Sénégal	Personnel spécialisé fourni : <ul style="list-style-type: none"> - Chef mission - Hydraulicien - Expert Agro-économiste - Environnementaliste - Ingénieur géotechnicien - Ingénieur topographe 	
Nom et adresse du client : Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS)	Nombre de personnes : 08	
Financement : Royaume des Pays Bas	Nombre d'hommes / mois : 12 H / m	
Date de démarrage (mois / années) : Mai 2009	Date d'achèvement Octobre 2009	Valeur approximative équivalent en Euro 297 540
Nom du / des partenaires éventuelle : Néant	Nombre d'hommes – hommes fournis par le partenaire : Néant	
Nom et fonctions des principaux responsables Ali Ben Hmida, Chef de mission; Ngaïdé Soureghatou ABBAS, Ingénieur Hydraulicien ; Peter ZEPPEFELD, Expert Agro-économiste ; Samba YADE, Environnementaliste ; Ahmedou OULD BRAHIM, Ingénieur géotechnicien ; Sagna Topographe		
		

Descriptif du projet :

Le projet vise à améliorer le développement hydro-agricole pour irrigation de 50 000 ha, et potentiel socio-économique des populations locales du bassin du fleuve Sénégal, Il s'inscrit dans le cadre de la lutte contre les végétaux aquatiques envahissants en visant à recréer des conditions d'écoulement normal dans les principaux axes hydrauliques. Ces axes sont les suivants :

1. Rive droite

- Le Gouère (sur un tronçon de 10 km)
- Le Sokam (sur 10 km)
- Le Meysoukh (sur 8 km)
- Le Bourgueiba (sur 5 km)
- Le Ndioup-Diallo (sur 8 km)

2. Rive Gauche

- Le Gorom-Lampsar (sur un tronçon de 10 km)
- L'ancienne Tahouey (sur 10 km)
- Le Diawel (sur 5 km)
- Ouvrage I (sur 2 km)
- Les 2 ouvrages entre Wassoul (sur 1 km) et Ronk (sur 1 km)
- Le Noar (sur 10 km)

L'objectif particulier de la mission tel que décrit dans les termes de référence est de réaliser les études nécessaires pour :

- Définir les travaux de curage et de faucardage à réaliser ;
- Définir les endiguements à réaliser de façon à permettre une maintenance plus aisée et lutter contre le retour éventuel des ces végétaux ;
- Proposer une structure et un cadre institutionnel garantissant la maintenance et d'empêcher un retour des végétaux envahissants et procéder à l'évaluation de l'impact environnemental des actions mises en œuvre ;
- Elaborer les dossiers d'appel d'offre des travaux.